

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 juillet 1960

La séance est ouverte à onze heures.

VACANCES DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que sur avis de vacances survenues à la Chambre des communes, notifié le 25 juillet 1960 par le député de Welland et le député d'Ottawa-Ouest, et conformément à l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à lancer des brefs d'élections pour les circonscriptions de Niagara-Falls et de Peterborough.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant et lui demander quand le gouvernement prendra ses dispositions pour que soit représentée à la Chambre des communes la circonscription de Labelle, qui n'a pas de représentant depuis plus de six mois?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est très intéressant de constater le grand intérêt que les membres de l'opposition manifestent pour ces élections complémentaires. Ils seraient peut-être sages de ne pas montrer tant d'enthousiasme. Nous prendrons des dispositions en temps opportun.

LES CÉRÉALES

RÈGLEMENTS DE LA COMMISSION DU BLÉ
RÉGISSANT LES LIVRAISONS AUX
MOULINS DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Voudrait-il faire savoir à la Chambre si la Commission canadienne du blé continuera à imposer des contingents de livraison pour les céréales à partir de la nouvelle année-récolte, comme c'est le cas pour les moulins de provende? En d'autres termes, la Commission du blé poursuivra-t-elle sa ligne de conduite de préférence à celle qui est exposée dans le rapport du comité?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'examinerai la

question avec la Commission du blé, et je donnerai plus tard ma réponse à l'honorable représentant.

QUESTIONS OUVRIÈRES

VANCOUVER (C.-B.)—DÉCLARATION À PROPOS DE
PERMIS DE TRAVAIL À DES PEINTRES
DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le 22 juillet, l'honorable député de Vancouver-Est m'a posé une question à propos de peintres qu'on a fait venir des États-Unis pour peindre l'hôpital général de Vancouver, au compte de la *Rust Engineering Company*. Je me suis renseigné là-dessus et la réponse est la suivante.

Un contremaître et deux hommes ont été amenés des États-Unis pour procéder à des travaux de réparation et de nettoyage à la cheminée de l'hôpital général de Vancouver. On leur a donné des permis de travail après avoir été assuré par le Service national de placement à Vancouver qu'aucun travailleur compétent n'était disponible pour procéder à ce travail de réparation et d'entretien au haut d'une cheminée.

Une fois que ces hommes eurent terminé ce travail à Vancouver, on les a envoyés à Port-Alberni pour procéder à un travail analogue pour le compte de McMillan et Bloedel. Ce travail, outre le nettoyage d'une cheminée de 200 pieds, comportait l'apprêt au mastic. Le Service national de placement a pu établir que la dernière partie du travail, c'est-à-dire la peinture, pouvait être accomplie par les travailleurs locaux. Par conséquent, les deux ouvriers des États-Unis ont maintenant été remplacés par des Canadiens, à l'essai, et s'ils sont satisfaisants, leurs services seront retenus. Ces hommes ont été d'abord appelés par la *Rust Engineering Company* pour le travail de réparation et d'entretien. La peinture fait partie de ce travail. On me dit que les deux peintres ont reçu instruction de quitter le pays.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—À PROPOS D'UN AVION DE L'ARC SUR
LEQUEL ON AURAIT FAIT FEU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre